Séance ordinaire du 6 mars 2023

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce sixième jour de mars deux mille vingt-trois (6 mars 2023) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Mot de la mairesse
2. Adoption des procès-verbaux
3. Correspondance
4. Trésorerie
5. Adoption des comptes fournisseurs
6. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n^{o} 436-1-2023 abrogeant le Règlement n^{o} 436-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 2 573 000 $ pour la mise à jour du système de traitement des eaux usées
7. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n^{o} 453-1-2023 abrogeant le Règlement n^{o} 453-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 523 000 $ pour la réfection (municipalisation) des rues du secteur du Lac Robert (Christian, Guillemette et Jean)
8. Nomination du maire suppléant
9. Mandat à la firme Lambert Therrien, avocats – Travaux non conformes et sans permis – Propriété sise au 1161, 5^{e} Rang
10. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
11. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Reddition de comptes
12. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour le lignage des rues de la municipalité et de la Municipalité de Saint-Boniface

13. ***Organisation municipale de la sécurité civile – Démission de monsieur Robert Ouellet à titre de membre bénévole au poste de Service aux sinistrés***
14. ***Organisation municipale de la sécurité civile – Démission de monsieur Gilles Isabelle à titre de membre bénévole***
15. ***Organisation municipale de la sécurité civile - Nomination de monsieur Guillaume Le Guédard à titre de membre bénévole***
16. ***Demande au ministère des Transports (MTQ) - Installation d'un panneau de signalisation limitant l'utilisation des freins Jacob sur le chemin des Dalles***
17. ***Autorisation – Versement d'une aide financière pour le Camp de jour***
18. ***Demande de subvention - Fête nationale - Mouvement national des Québécoises et Québécois***
19. ***RE/MAX de Francheville inc. – Demande d'autorisation pour barrage routier - Opération Enfant Soleil***
20. ***Demande d'autorisation - Droit de passage et utilisation d'infrastructures au parc des Grès – Vélo Québec Événements – Tour Vélo SP 2023***
21. ***Motion de félicitations – Comité organisateur – Carnaval d'hiver 2023***
22. ***Motion de félicitations et de remerciements – Membres du club Optimiste et participants – Concours de bonhommes de neige***
23. ***Affaires diverses***

Période de questions

24. ***Clôture de la séance***

2023-03-038 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot de la mairesse

Bonsoir à tous,

En ce début du mois de mars, l'arrivée du printemps est à notre porte. La mairesse débute en soulignant la grande quantité de neige reçue depuis le début de l'hiver et que, par conséquent, le dépôt à neige de la municipalité est présentement complet. Donc, la municipalité devra souffler la neige sur les terrains des citoyens, et ce, malgré le fait que certains ne soient pas d'accord avec cette décision. Dame nature continue de défier avec des précipitations jour après jour. Elle remercie à l'avance les citoyens pour leur collaboration face à la situation et leur respect auprès des employés municipaux.

Elle poursuit en mentionnant qu'à la fin février, la municipalité a reçu le rapport faisant état des conclusions sur la capacité de fourniture d'eau du nouveau puits n^{o} 7. Elle confirme que celui-ci pourra fournir 50 gallons à la minute. Elle précise que les prochaines étapes consistent à donner un contrat à une firme d'ingénierie, pour réaliser les plans et devis pour le raccordement au réservoir, ainsi qu'effectuer la demande de prélèvement au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Naturellement, lorsque les travaux auront été exécutés, la municipalité poursuivra ses démarches pour remettre en fonction le puits n^{o} 1 et profitera de l'occasion pour faire réévaluer la capacité totale en eau pour la municipalité. Elle souligne que toutes ces démarches visent la relance du développement domiciliaire, dont celui des rues Lefebvre et Lafond dans le bas du village. Ainsi, la municipalité pourra poursuivre son travail avec le promoteur.

Ensuite, la mairesse annonce que, le 14 février dernier, une rencontre a eu lieu avec des représentants du ministère des Transports pour faire suite à la résolution adoptée plus tôt dans l'année demandant un changement de configuration de la sortie 202,

direction sud. Le MTQ a installé des caméras sur le viaduc, afin d'évaluer le comportement des automobilistes, des motoneigistes, des cyclistes et des piétons. À la suite de cette analyse, une autre rencontre aura lieu pour exposer les conclusions du rapport à la municipalité. Elle tiendra les citoyens informés de la suite du dossier.

Bonne nouvelle! La mairesse annonce que la municipalité a procédé à l'embauche d'une nouvelle ressource au sein de l'équipe municipale au poste de directrice de l'urbanisme. Elle souhaite la bienvenue à madame Ilham Aazim. Ce poste a été créé dans le but de répondre aux besoins des citoyens et d'assurer la supervision du service d'urbanisme, afin d'être en mesure d'analyser et de délivrer les permis dans des délais raisonnables. Madame Aazim travaillera en collaboration avec nos inspecteurs municipaux. Elle souligne qu'un poste d'inspecteur est actuellement offert, avis aux intéressés!

Elle poursuit en mentionnant que, le 28 mars prochain à 19 h, il y aura une séance d'information organisée par Énercycle. Cette rencontre permettra aux citoyens d'obtenir des réponses à leurs questions concernant les bacs bruns et les matières compostables.

Ensuite, la mairesse félicite l'équipe de Mécanique Duplessis qui a gagné le prix « Atelier de l'année 2022 », lors du Gala Vast-Auto Québec et en Ontario.

De plus, elle remercie messieurs Robert Ouellet et Gilles Isabelle qui se sont impliqués à titre de bénévoles sur le comité de l'Organisation municipale de la sécurité civile pendant, respectivement, près de 6 années et 8 années. Merci pour votre contribution et votre bienveillance!

Elle remercie aussi le comité organisateur du Carnaval d'hiver, ainsi que le club Optimiste pour le Concours de bonhommes de neige. Elle souligne qu'encore une fois, l'implication des bénévoles permet à la municipalité d'offrir des activités aux citoyens et de dynamiser la communauté.

En outre, la mairesse souligne la Journée internationale des femmes qui se déroulera le mercredi 8 mars prochain. Elle mentionne que cette journée est importante pour elle, en tant que femme. Elle souligne que c'est une journée pour reconnaître et souligner, à l'échelle mondiale, les réalisations sociales, économiques, culturelles et politiques des femmes et des filles. Il s'agit aussi d'une occasion pour sensibiliser le public au progrès accompli dans la réalisation de l'égalité des genres et au travail qui reste à faire à cet égard.

Aujourd'hui, elle une pensée pour toutes les femmes qui font de la politique municipale. Selon les résultats provisoires du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pas moins de 239 mairesses et 2420 conseillères municipales ont été élues aux dernières élections municipales. Les femmes représentent 23,1 % des maires et 37,9 % des conseillers pour totaliser 36,1% des élus municipaux. Cette portion est en augmentation et prouve une chose, c'est que les femmes ont leur place en politique municipale. Elle souligne que sa collègue, madame Bélanger, et elle-même contribuent grandement à la vie municipale et sont bien ancrées ici dans la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

Pour terminer, la mairesse livre une citation de Gisèle Halimi, célèbre avocate et défenseuse passionnée de la cause des femmes, décédée à l'été 2020 à l'âge de 93 ans :

« Se battre est un devoir; tendre la main aux autres femmes une responsabilité; convaincre les hommes de la justesse de la cause une nécessité. »

Merci à tous!

Nancy Mignault,
Mairesse

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2023 et de la séance extraordinaire du 13 février 2023 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2023-03-039 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2023 et de la séance extraordinaire du 13 février 2023 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2023-03-06 préparé par madame Josiane Pellerin, secrétaire au greffe et responsable des archives, faisant état de la correspondance du mois;

2023-03-040 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2023-03-06.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2023-03-041 Il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Paul Langevin et résolu d'approuver :

- Les comptes à payer, *au 31 décembre 2022*, au montant de 41 507,74 $.
- Les déboursés, pour la période du *1er au 28 février 2023*, totalisant 172 767,70 $.
- Les comptes à payer, *au 28 février 2023*, au montant de 181 214,65 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

_____

Nancy Larocque,
Directrice des finances et greffière trésorière adjointe

Autorisation – Affectation de surplus – Paiement des honoraires – Projet non réalisé de réfection (municipalisation) des rues du secteur du Lac Robert (Christian, Guillemette et Jean)

2023-03-042 Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus, d'un montant de 36 159 $, taxe nette, pour pourvoir au paiement des honoraires réalisés par les ingénieurs pour la confection des plans et devis pour demander des soumissions, pour le piquetage, par les arpenteurs-géomètres, de toutes les rues devant faire l'objet de la cession à la municipalité, pour les frais de publication de l'annonce pour l'appel d'offres, le tout durant les préliminaires du projet de réfection (municipalisation) des rues du secteur du Lac Robert (Christian, Guillemette et Jean) qui ne sera finalement pas réalisé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Entérinement – Affectation de surplus – Achat d'un réfrigérateur pour la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire

2023-03-043 Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine une affectation de surplus, d'un montant de 3 895 $, avant taxes, pour pourvoir au paiement pour l'acquisition d'un réfrigérateur pour la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire, suivant le bon de commande n^{o} 31453 produit par le directeur des travaux publics et détaillé par l'entreprise Distomatic inc., daté du 22 février 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Autorisation – Affectation de surplus – Remplacement de l'aérotherme au garage municipal

2023-03-044 Il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus, d'un montant de 6000 $, avant taxes, pour pourvoir au paiement pour le remplacement de l'aérotherme au garage municipal, suivant l'estimation déposée par l'entreprise Multi-Énergie Best inc., datée du 21 février 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n^{o} 436-1-2023 abrogeant le Règlement n^{o} 436-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 2 573 000 $ pour la mise à jour du système de traitement des eaux usées

2023-03-045 Jocelyn Isabelle **donne** avis de motion que, lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, le projet de Règlement numéro 436-1-2023 *abrogeant le Règlement numéro 436-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 2 573 000 $ pour la mise à jour du système de traitement des eaux usées*, et dépose ledit projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

7. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement nº 453-1-2023 abrogeant le Règlement nº 453-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 523 000 $ pour la réfection (municipalisation) des rues du secteur du Lac Robert (Christian, Guillemette et Jean)

2023-03-046 Marc Bastien **donne** avis de motion que, lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, le projet de Règlement numéro 453-1-2023 *abrogeant le Règlement numéro 453-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 523 000 $ pour la réfection (municipalisation) des rues du secteur du Lac Robert (Christian, Guillemette et Jean)*, et dépose ledit projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

8. Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT que l'article 116 du *Code municipal* prévoit qu'en tout temps, le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel, en l'absence du maire, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une formalité, afin de prévoir au cas où une absence de la mairesse survenait;

2023-03-047 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Nicolas Gauthier à titre de maire suppléant pour une période de huit (8) mois, soit du 6 mars 2023 au 6 novembre 2023. Il est de plus autorisé à remplacer la mairesse à la MRC de Maskinongé si cette dernière ne peut être présente. Il est aussi autorisé à signer les effets bancaires, pour et au nom de la municipalité, en l'absence de la mairesse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Mandat à la firme Lambert Therrien, avocats – Travaux non conformes et sans permis – Propriété sise au 1161, 5e Rang

CONSIDÉRANT que, sur la propriété sise au 1161, 5e Rang, des travaux d'agrandissement non conformes ont été réalisés, et ce, sans permis;

CONSIDÉRANT les nombreuses discussions qu'il y a eues entre le propriétaire et la municipalité à la suite des constats d'infractions et des avis de cessation de travaux délivrés et qu'il n'a pas été possible d'obtenir les correctifs appropriés dans les délais fixés;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public que la municipalité assure le respect de sa réglementation d'urbanisme, dont son *Règlement de zonage* nº 405-2018;

2023-03-048 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

QUE la firme Lambert Therrien, avocats, soit autorisée, au nom de la municipalité, à prendre toute mesure utile aux fins d'assurer le respect de la réglementation applicable relativement aux éléments énoncés au sujet de l'immeuble sis au 1161, 5e Rang, et qu'elle soit ainsi autorisée, notamment, à déposer une procédure judiciaire à la Cour supérieure aux fins d'obtenir les ordonnances utiles pour que les travaux correctifs soient exécutés et qu'à défaut par le propriétaire de le faire, que la municipalité soit autorisée à les exécuter, et ce, aux frais du propriétaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 2022-01-012, la municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la *LERM*, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 de la *LERM*, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires, afin qu'il soit suffisant l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 8 158 $;

2023-03-049 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

- ✓ **D'AFFECTER** au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection, un montant de 8 158 $ pour l'exercice financier 2023;

- ✓ **QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Reddition de comptes

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 105 646 $ pour l'entretien du réseau routier local en 2022;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

2023-03-050 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour le lignage des rues de la municipalité et de la Municipalité de Saint-Boniface

2023-03-051 Il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et

greffière trésorière à demander des soumissions sur invitation pour le lignage des rues de la municipalité et de la Municipalité de Saint-Boniface.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Organisation municipale de la sécurité civile – Démission de monsieur Robert Ouellet à titre de membre bénévole au poste de Service aux sinistrés

2023-03-052 Il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Robert Ouellet comme membre bénévole au poste de Service aux sinistrés, au sein de l'Organisation municipale de la sécurité civile. Le conseil municipal tient à remercier chaleureusement monsieur Ouellet pour ses bons et loyaux services.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Organisation municipale de la sécurité civile – Démission de monsieur Gilles Isabelle à titre de membre bénévole

2023-03-053 Il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Gilles Isabelle comme membre bénévole au sein de l'Organisation municipale de la sécurité civile. Le conseil municipal tient à remercier chaleureusement monsieur Isabelle pour ses bons et loyaux services.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Organisation municipale de la sécurité civile - Nomination de monsieur Guillaume Le Guédard à titre de membre bénévole

CONSIDÉRANT que la municipalité a créé, par la résolution numéro 2013-09-369, une organisation municipale de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT que monsieur Guillaume Le Guédard est disponible et désire devenir membre bénévole au sein de l'organisation;

2023-03-054 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Guillaume Le Guédard à titre de membre bénévole de l'Organisation municipale de la sécurité civile.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Demande au ministère des Transports (MTQ) - Installation d'un panneau de signalisation limitant l'utilisation des freins Jacob sur le chemin des Dalles

CONSIDÉRANT les plaintes de citoyens formulées à l'égard de l'utilisation des freins Jacob par les camionneurs lors de la descente d'une côte longeant les numéros d'immeubles 806 à 810, sur le chemin des Dalles;

CONSIDÉRANT que des citoyens ont demandé à ce que soit installé un panneau de signalisation limitant l'utilisation de freins Jacob, afin de sensibiliser les camionneurs au bruit occasionné par l'utilisation de ces freins;

CONSIDÉRANT que le chemin des Dalles est une route de juridiction provinciale;

2023-03-055 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès demande au ministère des Transports (MTQ) l'installation d'un panneau de signalisation limitant l'utilisation de freins Jacob par les camionneurs dans la côte longeant les numéros d'immeubles 806 à 810, sur le chemin des Dalles, afin de sensibiliser les camionneurs au bruit occasionné par l'utilisation de ces freins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Autorisation – Versement d'une aide financière pour le Camp de jour

CONSIDÉRANT l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales,* selon lequel la municipalité a compétence en matière de loisirs;

CONSIDÉRANT que la municipalité offre un camp de jour aux enfants, mais que ce dernier n'est pas spécialisé;

CONSIDÉRANT que, par l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité peut accorder une aide qu'elle juge appropriée à l'égard des matières prévues à l'article 4 de ladite *Loi*;

2023-03-056 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement d'une aide financière de 490 $, équivalente au coût d'inscription au Camp de jour local, afin de permettre à un enfant de participer à un camp spécialisé, selon le dossier présenté de façon confidentielle par la direction des loisirs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande de subvention - Fête nationale - Mouvement national des Québécoises et Québécois

CONSIDÉRANT que les festivités autour de la Fête nationale du Québec contribuent à développer un sentiment d'appartenance au milieu de vie des citoyens, à promouvoir la culture et à célébrer tous ensemble la fierté d'être Québécois;

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir une aide financière pour maintenir et développer la tenue de cette activité sur le territoire de la municipalité;

2023-03-057 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la direction des loisirs à déposer, pour et au nom de la municipalité, une demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour les festivités de la Fête nationale du Québec sur son territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. RE/MAX de Francheville inc. – Demande d'autorisation pour barrage routier - Opération Enfant Soleil

CONSIDÉRANT que la compagnie RE/MAX de Francheville inc. désire effectuer un barrage routier les 13 et 14 mai 2023, de 9 h à 16 h, à l'intersection de la rue Principale et du chemin des Dalles, afin de recueillir des fonds pour l'organisme Opération Enfant Soleil;

CONSIDÉRANT que le chemin des Dalles est une route sous juridiction provinciale;

2023-03-058 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la tenue d'un barrage routier, à l'intersection de la rue Principale et du chemin des Dalles, pour recueillir des fonds au profit de l'organisme Opération Enfant Soleil, les 13 et 14 mai 2023, de 9 h à 16 h, et ce, conditionnellement à ce que la compagnie RE/MAX de Francheville obtienne du ministère des Transports un permis d'événements spéciaux pour la tenue de cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande d'autorisation - Droit de passage et utilisation d'infrastructures au parc des Grès – Vélo Québec Événements – Tour Vélo SP 2023

CONSIDÉRANT la correspondance de Mme Fanny Frédérick, coordonnatrice du Tour Vélo SP 2023, une randonnée cyclotouristique à rues ouvertes organisée par Vélo Québec Événements, un événement d'une durée de deux (2) jours regroupant environ 550 cyclistes sur divers parcours en boucle pour sensibiliser la collectivité à la sclérose en plaques, dont le départ et l'arrivée sont prévus cette année à Shawinigan;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à obtenir un droit de passage de plusieurs cyclistes de divers parcours, en diverses provenances, sur les rues suivantes, le samedi 26 août 2023 : chemin des Dalles, rue Principale, rue du Parc, boulevard Trudel, 7e Rang, boulevard de la Gabelle et chemin de la Gabelle;

CONSIDÉRANT que la demande consiste également à obtenir l'autorisation d'utiliser les espaces intérieurs et extérieurs au parc des Grès pour y installer une halte-dîner (toilettes, eau, distribution de boîtes à lunch, kiosques de premiers soins et de réparation mécanique), entre 7 h 45 et 15 h, le samedi 26 août 2023;

CONSIDÉRANT que le chemin des Dalles est une route sous juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT que le chemin de la Gabelle est une route privée appartenant à Hydro-Québec;

2023-03-059 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le droit de passage à plusieurs cyclistes de divers parcours, sur les rues suivantes, le samedi 26 août 2023 : chemin des Dalles, rue Principale, rue du Parc, boulevard Trudel, 7e Rang, boulevard de la Gabelle et chemin de la Gabelle.

Il est résolu que l'obtention de l'autorisation de passage sur le chemin des Dalles reste à déterminer, puisque des travaux de réfection auront lieu à la hauteur de la rue Place Louis-Denis durant l'été 2023. Cette autorisation de passage est aussi conditionnelle à ce que Vélo Québec Événements obtienne du ministère des Transports un permis d'événements spéciaux pour la tenue cette activité sur le chemin des Dalles, s'il y a lieu.

Il est de plus résolu que, puisque le chemin de la Gabelle est un chemin privé, cette autorisation est conditionnelle à ce que les responsables de l'événement obtiennent l'autorisation de passage sur le chemin de la Gabelle par Hydro-Québec.

Il est de plus résolu d'accorder l'autorisation d'utiliser les espaces intérieurs et extérieurs au parc des Grès pour y installer une halte-dîner (toilettes, eau, distribution de boîtes à lunch, kiosques de premiers soins et de réparation mécanique), entre 7 h 45 et 15 h, le samedi 26 août 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Motion de félicitations – Comité organisateur – Carnaval d'hiver 2023

2023-03-060 Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité organisateur du Carnaval d'hiver 2023 qui a connu un vif succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Motion de félicitations et de remerciements – Membres du club Optimiste et participants – Concours de bonhommes de neige

2023-03-061 Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du club Optimiste pour l'organisation du concours de bonhommes de neige, ainsi que les gagnants. Le conseil tient aussi à remercier tous les Stéphanoises et Stéphanois qui y ont participé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Affaires diverses

La mairesse fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 02;
Fin : 20 h 43.

24. Clôture de la séance

2023-03-062 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 43.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault, Mairesse	Nathalie Vallée, g.m.a., Directrice générale et greffière trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.